

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2014
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Delphine MACCHI – Dominique JEANNIN – Nathalie DUFOUR – Alain JACQUET – Philippe LAURENT – Jean-Pierre HARZALLAH – Jean-Jacques LANG – Raphaële KOELL - Marie-Claude CHITRY-CLERC - Michel GARDES - Philippe REJONY - Mario PEREIRA – Virginie SCHLOESSINGER - Johanna KALBE – Patricia SCHMUCK - Marie-Christine GRANDJEAN - Séverine MOINAULT - David JOGUET.

Absent représenté : Anne-Marie DEROUSSENT (a donné procuration à Nathalie DUFOUR) - Gérard PARIS (a donné procuration à Jean-Pierre HARZALLAH) – Patricia ROVEDA (a donné procuration à Yves GAUME) – Alain AUDOINEAU (a donné procuration à Marie-Christine GRANDJEAN).

Absent : /

Secrétaire : Patricia SCHMUCK

- *_* -

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **Mme Patricia SCHMUCK** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

20 h 17 : Arrivée de M. Michel GARDES.

Délibération n° 14.37

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122.22 du CGCT

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- décision n° 14.05 : Tarification du mini-camp à Gérardmer (du 7 au 11/07 2014).
- décision n° 14.06 : Mise à disposition à titre gratuit d'un appartement communal.
- décision n° 14.07 : Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- décision n° 14.08 : Convention portant reconnaissance de servitudes légales d'utilité publique dans la forêt communale d'Essert.
- décision n° 14.09 : Cimetière – Tarifs des concessions dans le nouveau cimetière.
- décision n° 14.10 : Convention relative à l'organisation conjointe du spectacle « Marée basse »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport.

Délibération n° 14.38

Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint au Maire**

La mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. La commune d'Essert a néanmoins décidé d'élaborer son règlement intérieur destiné à organiser les travaux de l'assemblée délibérante.

Ce document, inspiré des recommandations de l'Association des Maires de France, reprend les principales dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les règles générales de fonctionnement du Conseil en les précisant (réunions, tenues des séances, commissions...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (19 voix pour et 4 abstentions : Marie-Christine GRANDJEAN (a procuration d'Alain AUDOINEAU) - Séverine MOINAULT - David JOGUET, décide**

d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal ci-annexé.

Délibération n° 14.39

Objet : Lutte contre l'ambroisie - Désignation d'un référent communal

**Dossier présenté par Jean-Pierre HARZALLAH
Conseiller municipal délégué**

Par arrêté du 12 juin 2014, M. le Préfet du Territoire de Belfort a pris un arrêté rendant obligatoire la lutte contre l'ambroisie, plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

Cet arrêté, visant à protéger la population, fixe l'obligation aux propriétaires, locataires, ayants-droits ou occupants de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire que ce soit dans le milieu privé, privé agricole, le domaine public de l'Etat et les terrains des collectivités territoriales.

Le Maire, en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est responsable de l'application de cet arrêté. Il convient donc de désigner un référent communal ambroisie dont le premier rôle est un rôle d'information et de communication auprès de la population, et des gestionnaires d'espace sur son territoire :

-sur les communes où la présence d'ambroisie a été détectée, le rôle du référent est d'être destinataire des signalements, de conseiller sur les techniques de lutte, et d'appuyer le Maire pour l'application de l'arrêté.

- Sur les communes où l'ambroisie n'a pas été détectée, le référent a un rôle de vigilance.

Il est proposé de désigner comme référent en la matière M. Jean-Pierre HARZALLAH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de désigner Monsieur Jean-Pierre HARZALLAH comme référent communal pour la lutte contre l'ambroisie.

Délibération n° 14.40

Objet : Jardins de solidarité

**Dossier présenté par Jean-Pierre HARZALLAH
Conseiller municipal délégué**

Par délibération n°11/06 du 7/02/2011, la commune a proposé à la location 9 parcelles de jardins dits « jardins de solidarité ».

Ces jardins étant attribués de préférence aux personnes ne disposant pas de jardin privatif, et ayant un dossier ouvert au CCAS ou aux non propriétaires ayant des difficultés économiques, il est proposé aujourd'hui d'en confier la gestion au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de confier au CCAS la gestion du dispositif des jardins de solidarité.

Délibération n° 14.41

Objet : Compteurs gaz communicants GRDF

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

GRDF concessionnaire du réseau gaz naturel sur la commune modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Energie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

La commune d'Essert soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les points hauts. La répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la société GRDF.

Délibération n° 14.42

Objet : Parking patinoire – Enfouissement de conteneurs

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Pour remédier aux problèmes d'incivilités très fréquents sur le site des conteneurs d'ordures ménagères situés rue Arcimboldo, une concertation a été engagée pour procéder à l'enfouissement de ces conteneurs.

Après concertation entre les différents partenaires, il a été convenu que la CAB prendra à sa charge l'achat et la pose des conteneurs. Le financement du génie civil sous maîtrise d'ouvrage de la commune sera réparti, à part égale, entre la Ville de Belfort, le Conseil Général, Territoire Habitat et la commune d'Essert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser M. le Maire à signer la convention à venir et à lancer les travaux.

Délibération n° 14.43

Objet : Marché de transport des élèves en direction des piscines et de la patinoire - Groupement de commandes

**Dossier présenté par Nathalie DUFOUR
Adjointe au Maire**

Dans le cadre des services rendus aux communes membres de la CAB, la Ville de Belfort a mis en place un groupement de commandes pour le transport des élèves en direction des piscines et de la patinoire pour les années 2012, 2013 et 2014.

Ce marché arrivant à échéance fin décembre 2014, la Ville de Belfort envisage de lancer un nouvel appel d'offre couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser M. le Maire à adhérer à ce marché et à signer la convention à venir ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

Délibération n° 14.44

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint au Maire**

La ligne de trésorerie contractée par la commune auprès de la Caisse d'Epargne est arrivée à échéance le 1^{er} juillet 2014.

De façon à pallier des besoins ponctuels de Trésorerie, il est proposé d'autoriser M. le Maire à établir un nouveau contrat auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : à préciser
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle, à terme échu
- Commission d'engagement : 0.10 %
- Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'autoriser M. le Maire à établir un nouveau contrat auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions ci-dessus énoncées.

Délibération n° 14.45

Objet : Versement d'une subvention "Terre Fraternité"

Dossier présenté par Jean-Jacques LANG
Conseiller municipal délégué

L'association « Terre Fraternité » apporte son soutien aux militaires blessés en opérations ainsi qu'à leur famille.

En cette année de célébration du centenaire de la Grande Guerre, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 euros au profit de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'attribuer une subvention de 100 euros au profit de l'association « Terre Fraternité ».

Délibération n° 14.46

Objet : Décision modificative n° 3

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint au Maire

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6122-020 : Crédit bail mobilier	20 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €			
D 023-01 : Virement section investissement		20 000.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		20 000.00 €		
Total	20 000.00 €	20 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2111-020 : Terrains nus	20 000.00 €			
D 2116-1437-026 : BAT-TERRAINS-AUTRES	10 000.00 €			
D 21312-1434-212 : BAT - TERRAIN / SCOLAIRES		15 000.00 €		
D 2152-1413-822 : ECLAIRAGE PUBLIC	3 000.00 €			
D 2152-1414-822 : VOIRIE / ENROBE	3 000.00 €			
D 2152-1415-822 : AMANAGEMENTS DIVERS		4 000.00 €		
D 2152-1437-822 : BAT-TERRAINS-AUTRES		3 000.00 €		
D 2182-1446-020 : EQUIPEMENT TECHNIQUE		35 000.00 €		
D 2183-1441-421 : SPORT / ANIMATION		5 000.00 €		
D 2188-1431-01 : BAT-TERRAIN/SPORT ANIMATION		6 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2188-1444-421 : EQUIPEMENT / SCOLAIRE		3 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	36 000.00 €	71 000.00 €		
R 021-01 : Virement de la section de fonct				20 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				20 000.00 €
R 1641-1446-020 : EQUIPEMENT TECHNIQUE				15 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				15 000.00 €
Total	36 000.00 €	71 000.00 €		35 000.00 €
Total Général		35 000.00 €		35 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour et 4 abstentions : Marie-Christine GRANDJEAN (a procuration d'Alain AUDOINEAU) - Séverine MOINAULT - David JOGUET, décide

de donner son accord sur les modifications du budget 2014 comme ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-avant.

Délibération n° 14.47

Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Essert rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Essert estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Essert soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'adopter la présente motion.

Délibération n° 14.48

Objet : CAB - Désignation des représentants à la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint au Maire**

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine a créé le 15 janvier 2000 une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission composée des membres des conseils municipaux des communes concernées (au moins 1 par commune).

Il convient à ce titre de désigner 1 délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et son suppléant (Vote à lieu à bulletin secret).

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sont désignés, à l'unanimité, délégués représentant la commune d'Essert au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges :

Délégué titulaire :

M. Dominique JEANNIN

Délégué suppléant :

Marie-Claude CHITRY-CLERC

Questions et informations diverses :

Réponses au courrier de l'opposition

- ① Indemnité des élus (Power point D. Jeannin)
↳ Réponse de l'opposition : On est loin de 75 000 € d'économies annoncées. Pas de contestation de l'indemnité du Maire mais souhaite que l'on rectifie le chiffre d'économies réalisées.
- ② Revêtement de sol du parking au Fort d'Essert : coût 20 000 €. A priori sera pris en charge par le Fort, sinon la commune prendra à sa charge.
- ③ Commissions : 2 commissions obligatoires : CAO et commission finances.
La CAO s'est réunie 3 fois. Aucune présence de l'opposition bien qu'il y ait un suppléant.
- ④ Réponse prochainement
- ⑤ Bilan de la rentrée scolaire

Nathalie Dufour (pour Anne-Marie Deroussent) – La commune d'Essert compte 329 élèves répartis en 13 classes.

Raphaële Koëll (CLSH)

↳ Aide aux devoirs : 250 élèves /semaine

↳ Périscolaire : 143 élèves/semaine (maternelle)
132 élèves/semaine (primaire)

Vifs remerciements du Maire à l'ensemble du personnel communal (CLSH, Sophie Beuchat, Chantal Mumbach, Anne-Marie Deroussent et Raphaële Koëll).

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 h 50

Questions du public :

- ① GRDF : Si on ne signait pas compteur gaz ?
↳ Réponse de M. le Maire : Il serait malvenu de ne pas le faire.
- ② Les Venelles sont rarement déneigées et balayées. Ce fait est lié à la configuration du lotissement.
↳ Le matériel n'est pas adapté à la situation.
- ③ Ambroisie : Contrôle ambroisie dans un secteur spécifique.
↳ Situé à moins de 50 m des habitations et secteur xxx
↳ A contrôler.
- ④ Dizaine d'emplois créés au Fort ? Emplois créés par une entreprise touristique. Encore un peu de patience.

* * * *

Fait à Essert, le 1^{er} octobre 2014

Yves GAUME
Maire

Affiché le :

